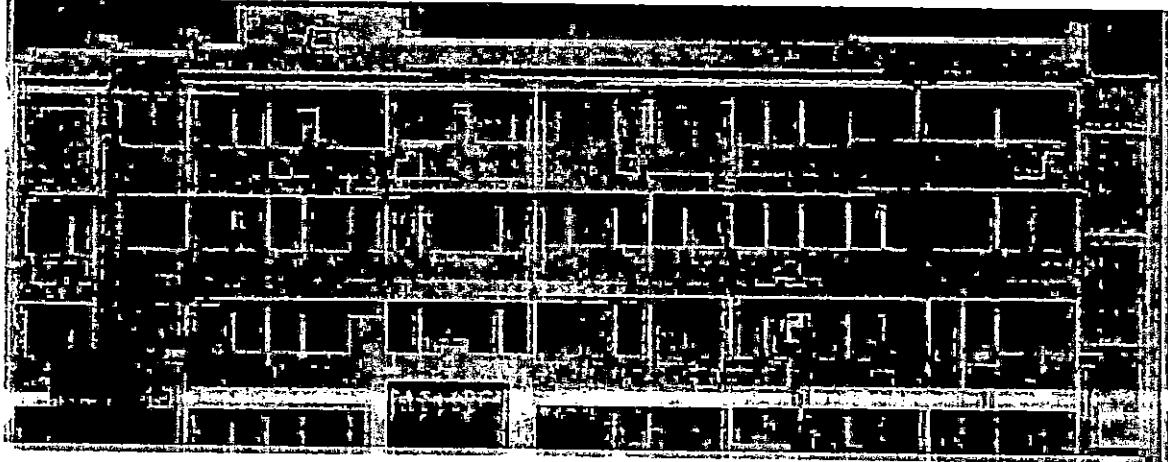


REPUBLIC DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie *****		REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland *****
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT/MARCHES/PNDP
SECRETARIAT GENERAL		GENERAL SECRETARIAT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF		NATIONAL COMMUNITY DRIVEN DEVELOPMENT PROGRAMME
COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES		SPECIAL TENDERS' BOARD



Demande de Cotations

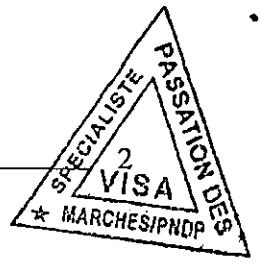
N°011/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2022 du 03 novembre 2022
 relative à la fourniture de services d'assurance multirisque
 bureau et responsabilité civile au Programme National de
 Développement Participatif (PNDP)

Projet :

Programme National de Développement Participatif (PNDP)

Pays : Cameroun

Financement : Budget PNDP



Préface

Ce Dossier type de Demande de Cotations a été préparé à l'intention des ministères techniques et projets pour la passation des marchés de fournitures, par consultation de fournisseurs (à l'échelon international ou national) selon les modalités prévues dans les directives pour la passation des marchés financés par l'Agence Française de Développement (AFD) dans les Etats étrangers, version octobre 2019 et le Manuel de Procédure du PNDP. Afin de clarifier et d'harmoniser la présentation des Dossiers de Consultation pour chacun des Marchés, le présent dossier, comprend les pièces suivantes :

- la lettre de Demande de Cotations ;
- les instructions aux fournisseurs ;
- le modèle de cotations ;
- le bordereau descriptif et quantitatif ;
- le modèle de lettre de Marché ;
- la description technique des fournitures ;
- le modèle de tableau de comparaison des offres.

Il est recommandé aux candidats de bien lire les Instructions aux Soumissionnaires de même que les spécifications techniques des services demandés. Puis, ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints en annexe.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotations et de confirmer les prescriptions techniques dans le bordereau descriptif et quantitatif.

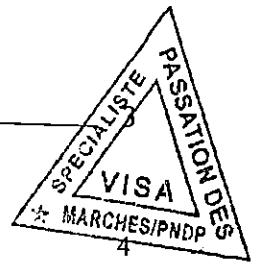
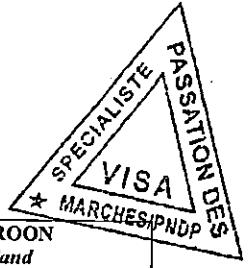
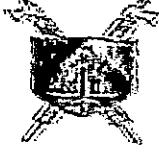


Table des matières

SECTION I- LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS	
SECTION II - INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS	10
A. INTRODUCTION	
1. Dispositions générales	10
	10
B. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATIONS	
2. Contenu du Dossier	10
	10
C. PREPARATION DES OFFRES	
3. Langue de l'offre	10
4. Documents constitutifs de l'offre	10
5. Cotation	10
6. Monnaie de l'offre	11
7. Délai de validité des cotations	11
	11
D. DEPOT DES COTATIONS	11
8. Cachetage et marquage des offres	11
9. Date et heure limite de dépôt des offres	11
	11
E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	
10. Ouverture des plis	11
11. Evaluation et Comparaison des offres	12
	12
F. ATTRIBUTION DU MARCHE	
12. Attribution du Marché	12
13. Notification de l'attribution du Marché	12
14. Signature de la lettre de Marché	12
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	12
	12
SECTION III – MODELES D'ANNEXES	
1. Lettre de Cotations	20
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif	20
3. Description Technique des services	21
4. Lettre Commande	22
5. Tableau d'ouverture des cotations	25
6. Tableau de la vérification des pièces administratives des Cotations	36
	36
7. Tableau de vérification des exigences techniques	38
8. Tableau comparatif des cotations	37
9. Annexe	42

Section I - Lettre de Demande de Cotations



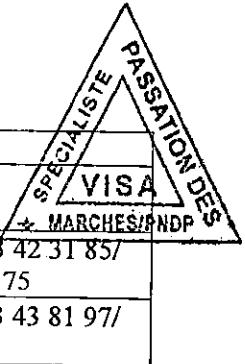
REPUBLIC DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie *****		REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland *****
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT
SECRETARIAT GENERAL		GENERAL SECRETARIAT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF		NATIONAL COMMUNITY DRIVEN DEVELOPMENT PROGRAMME
COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES		SPECIAL TENDERS' BOARD

N°011/MINEPAT/PNDP/CSPM/2022 du 03 Novembre 2022 relative à la fourniture de services d'assurance multirisque bureau et responsabilité civile au Programme National de Développement Participatif (PNDP).

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place le « Programme National de Développement Participatif », en abrégé PNDP qui est un projet multi bailleurs. Dans le but de son bon fonctionnement, il se propose d'utiliser une partie de ses financements pour effectuer des paiements autorisés au titre de la Lettre Commande pour laquelle cette Demande de Cotations est élaborée.
2. **Coût prévisionnel :** le coût prévisionnel du Marché à l'issue des études préalables est de **sept millions (7 000 000) Francs CFA Toutes taxes comprises.**
3. La Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PNDP a été créée par Arrêté n°006/A/MINMAP du 08 mai 2013. Sa composition a été constatée à titre transitoire par Décision n°0240/D /MINMAP/SG/DAJ du 25 mai 2015.
4. Il est prévu dans le cadre de ce marché, de solliciter les prestations de service désignées ci-après : **fourniture de services d'assurance multirisque bureau et responsabilité civile au Programme National de Développement Participatif (PNDP).** Dans le cadre de la présente Demande de Cotations, les prestations sont à fournir au Programme National de Développement Participatif (PNDP).
5. Le délai d'exécution est de **douze (12) mois**, dès notification de l'ordre de service de démarrage.
6. Le Coordonnateur National invite les prestataires de la liste restreinte ci-après, à consulter et à retirer gratuitement la Demande de Cotations à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente lettre de Demande de Cotations.

Madame/Monsieur le Directeur de :

N°	PRESTATAIRES	ADRESSES	TELEPHONES
1	ZENITHE INSURANCE S. A	BP : 1540 Douala	TEL. : 233 43 41 32/ 694 31 11 45
2	BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A	BP : 2378 Douala	Tel. : 233 42 42 36
3	CHANAS	BP :109 Douala	TEL. : 233 42 14 74/ 699 30 27 13



4	AXA CAMEROUN ASSURANCE	BP: 4068 Douala	TEL: 333 42 31 59/ 699 61 87 50
5	SAHAM ASSURANCE CAMEROUN	BP 12125 - Douala	TEL. : 233 42 44 46/ 233 42 31 85/ 233 42 31 90/ 233 42 31 75
6	AREA ASSURANCES	BP 15584 Douala	TEL. : 233 43 81 94/ 233 43 81 97/ 233 43 82 32

7. Le soumissionnaire devra produire les copies certifiées conformes (datant de moins de 03 mois) des pièces administratives ci-après, signées par les autorités compétentes et valables pour l'exercice en cours :

- a. l'attestation d'immatriculation ;
- b. l'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée par le ministère en charge des Finances ;
- c. l'attestation de non redevance signée des services des Impôts qui certifie que le soumissionnaire a effectué toutes ses déclarations réglementaires en matière d'impôts ;
- d. l'attestation de non exclusion des marchés publics ;
- e. l'attestation pour soumission CNPS ;
- f. l'attestation de localisation ;
- g. le registre de commerce signé par les services compétents ;
- h. l'attestation de non faillite.

NB1 : *Au moment de l'évaluation, l'absence de toute ou partie des pièces administratives ci-dessus (a, b, c, d, e, f, g, h) n'entraînera pas le rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces conformes, signées et datées de moins de trois mois sera une condition d'attribution du marché.*

8. La caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances dont le montant est de **cent trente mille (130 000) F CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

NB2 : *L'absence de la caution de soumission constitue un motif de rejet de l'offre.*

9. L'exigence technique de l'offre consiste à la production des éléments ci-après :

- 9.1 L'attestation d'adhésion à la CIMA (**son absence est un motif de rejet de l'offre**) ;
- 9.2 Le risque de responsabilité civile chef d'entreprise ;
- 9.3 L'assurance multirisque bureau ;
- 9.4 Une liste des marchés similaires (au moins deux (02) marchés) réalisés par le soumissionnaire en tant que prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses. Le montant cumulé de ces marchés similaires doit être supérieurs ou égal à 5 millions. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre dans son dossier, les copies des contrats (première page et page de signature), procès-verbaux de réception et des attestations de satisfecit des marchés analogues ;

9.5 Bordereau descriptif et quantitatif des services renseigné, daté et signé.

10. Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en **six (06) exemplaires (un original et 5 copies)** marqués comme tel, à l'adresse ci-après Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO et du

Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD. Précisément à la Cellule de Passation des Marchés, Porte 212D, au 2ème étage. BP: 660 Yaoundé – Cameroun. Email: pndp_cameroun@yahoo.fr, cpmpndp@yahoo.fr, au plus tard le 23 Novembre 2022 à 12 heures précises (heure locale) et contenant la mention : « *Demande de Cotations N°011/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2022 du 03 novembre 2022 relative à la fourniture de services d'assurance multirisque bureau et responsabilité civile au Programme National de Développement Participatif (PNDP).* »

11. L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PNDP, le 23 Novembre 2022 à 13 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, **dans la salle des réunions N°313 D, au 3ème étage de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP.**

12. La CSPM procèdera à l'évaluation des cotations selon l'ordre ci-après :

12.1 L'examen de la conformité des pièces administratives

L'examen de la recevabilité des dossiers administratifs : l'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes : (i) l'attestation d'immatriculation ; (ii) l'attestation de domiciliation bancaire ; (iii) l'attestation de non redevance fiscale ; (iv) l'attestation de non exclusion des marchés publics ; (v) l'attestation pour soumission (CNPS) à la présente cotation, (vi) l'attestation de localisation, (vii) le registre de commerce signé par le service compétent ; (viii) l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance.

NB : *Au moment de l'évaluation, l'absence de toute ou partie des pièces administratives ci-dessus (a, b, c, d, e, f, g, h) n'entraînera pas le rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces conformes, signées et datées de moins de trois mois sera une condition d'attribution du marché.*

12.2 L'examen de l'exigence technique des cotations

L'examen de l'exigence technique de l'offre est la vérification exhaustive de tous les éléments de l'offre ci-après :

1. L'ATTESTATION D'ADHESION A LA CIMA (son absence est un motif de rejet de l'offre) ;

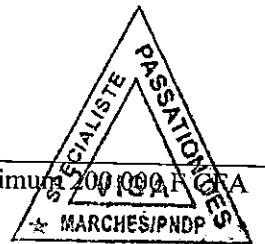
2. LE RISQUE DE RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE :

2.1 –Déclarations de l'assuré

- Activité de l'assuré : Financement et assistance des communautés territoriales décentralisées
- Effectif :
- Masse salariale annuelle :

2.2 – Garanties et franchises

GARANTIES	MONTANT	FRANCHISES
a – Responsabilité civile délictuelle et quasi délictuelle		
- Dommages corporels	Illimité	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs dont : <ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux biens confiés 20 000 000 F CFA • Dommages incendie hors 	250 000 000 F CFA	



locaux 50 000 000 F CFA		10% Maximum 200 000 F CFA
• Dégâts des eaux hors locaux 50 000 000 F CFA		
- Intoxication alimentaire	125 000 000 F CFA	
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 000 F CFA	10% Maximum 200 000 F CFA
- Vol commis par les préposés au préjudice des tiers	2 500 000 F CFA	10% Maximum 100 000 F CFA
b – Responsabilité Civile Professionnelle		
Tous dommages confondus (Corporels, matériels et immatériels consécutifs)	500 000 000 F CFA	10% uniquement sur les dommages matériels Maximum 200 000 F CFA
c – Défense – Recours	2 000 000 F CFA	

3. ASSURANCE MULTIRISQUE BUREAU

3.1 Garanties

Incendie

- Bâtiment
- Contenu

Vol par effraction (au premier risque)

- Contenu uniquement
- Vol coffre-fort (CNC uniquement : 10 000 000)
- Transport de fonds (CNC uniquement : 10 000 000)

Dégât des eaux

- Bâtiment (1 500 000/site)
- Contenu (500 000/site)

Tout risque informatique

- Matériel informatique et bureautique
- Reconstitution des médias
- Bris des machines

Autres événements

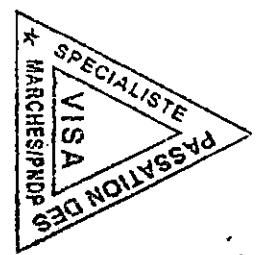
- Chute d'appareil de navigation
- Grève et émeute
- Choc de véhicule
- Dommage aux appareils électriques
- Pertes indirectes

Garanties supplémentaires

- Privation de jouissance
- Explosion toute nature

3.2 Valeurs à assurer

COORDINATIONS	RLO	MOBILIER	MAT ET EQUIPEMENT	MAT INFORMATIQUE	MAT DE PEDAGOGIQUE	GROUPE ELECTROGENE	RE COURS DES TIERS	TOTAL
CNC	810 000 000	47 744 852	33 126 556	113 590 481	6 015 916	5 000 000	100 000 000	1 115 477 805
CRC CENTRE	56 842 020	14 512 992	11 749 397	19 357 659	2 235 992	13 906 935	50 000 000	168 604 995
CRC SUD	105 000 000	12 849 270	11 146 076	8 013 544	4 945 992	4 190 000	10 000 000	156 144 882
CRC EST	75 789 540	17 441 587	14 691 807	11 699 924	1 684 783	0	25 000 000	146 307 641
CRC LITTORAL	189 473 580	9 816 765	7 905 693	6 173 144	2 803 833	0	300 000 000	516 173 015
CRC OUEST	72 000 000	8 512 095	7 667 860	11 273 002	760 000	4 382 438	40 000 000	144 595 395
CRC ADAMAOUA	134 640 000	21 045 937	14 126 198	9 177 448	2 235 000	1 950 000	10 000 000	193 174 583
CRC NORD	126 000 000	13 069 894	13 191 437	8 576 840	2 075 000	13 906 935	0	176 820 106
CRC EXT NORD	81 000 000	13 910 077	13 671 677	12 264 540	0	14 983 020	20 000 000	155 829 314
CRC SUD OUEST	90 000 000	8 863 586	14 751 812	10 817 659	949 473	0	100 000 000	225 382 530
CRC NORD OUEST	81 000 000	18 211 061	10 559 827	11 278 179	1 232 788	4 108 163	30 000 000	156 390 018
Unité HIMO Maroua	8 400 000	17 671 525	4 903 411	19 592 775	4 126 050	14 404 803	20 000 000	89 098 564
Unité HIMO Kousseri	1 800 000	1 020 912	1 655 339	5 163 525	1 144 800	3 601 946	5 000 000	18 365 610
TOTAL	1 831 945 140	204 670 553	159 147 090	246 978 720	30 209 627	80 434 240	710 000 000	3 263 385 370



4. Une liste des marchés similaires (au moins deux (02) marchés) réalisés par le soumissionnaire en tant que prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses. Le montant cumulé de ces marchés similaires doit être supérieur ou égal à 5 millions. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre dans son dossier, les copies des contrats (première page et page de signature), procès-verbaux de réception et des attestations de satisfecit des marchés similaires ;
5. Bordereau descriptif et quantitatif des services renseigné, daté et signé.

12.3 Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

12.4 La vérification des opérations arithmétiques : cette vérification se fait en multipliant, le cas échéant, les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections nécessaires et procéder au classement des prestataires.

13. Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché sur proposition de la CSPM, au prestataire dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotations et jugée la moins disante.

14. Adresse de retrait des Demandes de Cotations et de dépôt des plis :

Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD. Précisément à la Cellule de Passation des Marchés, Porte 212D, au 2ème étage. BP: 660 Yaoundé – Cameroun, Tel.: +237 692 80 75 41, Email: pndp_cameroun@yahoo.fr, cpmpndp@wallumoff



Ampliations :

- ARMP
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.

Request for Quotation Letter

**REQUEST FOR QUOTATION No 011/DC/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2022
OF 03 NOVEMBER 2022 ON THE SUPPLY OF MULTI-RISK OFFICE AND PUBLIC
LIABILITY INSURANCE SERVICES TO THE NATIONAL COMMUNITY DRIVEN
DEVELOPMENT PROGRAMME (PNDP).**



1. The Government of the Republic of Cameroon has put in place the "National Community Driven Development Programme", abbreviated PNDP, which is a multi-donor project. For the purpose of its proper functioning, it intends to use part of this funding to make authorised payments under the Letter Sheet for which this Request for Quotation is being prepared.
2. **Estimated cost:** the estimated cost of the Contract at the end of the preliminary studies is **7,000,000 (seven million) CFA francs, inclusive of all taxes.**
3. The Special Tenders' Board of the PNDP was created by Order No. 006/A/MINMAP of 8 May 2013. Its composition was noted on a transitional basis by Decision No. 0240/D /MINMAP/SG/DAJ May 25, 2015.
4. Within the framework of this contract, it is planned to request the following services: **supply of multi-risk office and public liability insurance services to the National Community Driven Development Programme (PNDP).** In the context of this Request for Quotation, the services are to be provided to the National Community Driven Development Programme (PNDP)).
5. Delivery deadline shall be **twelve (12) Months**, upon notification of the start-up service order.
6. The National Coordinator hereby invites service providers on the short-list below to consult and withdraw the Request for Quotation free of charge at the address below, upon publication of this Request for Quotation letter.

The Director:

No.	SERVICE PROVIDERS	ADDRESSES	TELEPHONES
1	ZENITHE INSURANCE S. A	P.O Box : 1540 Douala	TEL. : 233 43 41 32/ 694 31 11 45
2	BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A	P.O Box : 2378 Douala	Tel. : 233 42 42 36
3	CHANAS	P.O Box : 109 Douala	TEL. : 233 42 14 74/ 699 30 27 13
4	AXA CAMEROUN ASSURANCE	P.O Box: 4068 Douala	TEL: 333 42 31 59/ 699 61 87 50
5	SAHAM ASSURANCE CAMEROUN	P.O Box 12125 - Douala	TEL. : 233 42 44 46/ 233 42 31 85/ 233 42 31 90/ 233 42 31 75
6	AREA ASSURANCES	P.O Box 15584 Douala	TEL. : 233 43 81 94/ 233 43 81 97/ 233 43 82 32

7. The tenderer must produce certified copies (less than 3 months old) of the following administrative documents, signed by the competent authorities and valid for the current year:
 - The registration certificate;
 - the bank domiciliation certificate issued by a bank or a microfinance institution approved by the Ministry in charge of Finance;
 - A debt clearance certificate signed by the tax authorities certifying that the bidder has made all statutory tax declarations;
 - The Certificate of non-exclusion from public contracts;
 - Certificate for CNPS submission;
 - The certificate of location ;
 - The trade register signed by the competent authorities;

- a certification of non-bankruptcy.

NB1: During the evaluation session, the absence of any of the administrative document below (a, b, c, d, e, f, g, h) shall not lead to the rejection of the bid. Nevertheless, the presentation of these documents in conformity, signed and dated, shall be a condition for the award of the Contract A

8. A bid bond issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance in the amount of **one hundred and thirty thousand (130 000) CFA francs**, valid for thirty (30) days after the deadline for the validity of the bids for the bidders who have not been selected.

NB2: The absence of the bid bond shall lead to the rejection of the bid.

9. The technical compliance of the offer shall be the presentation of all the elements below:

- 9.1 CIMA membership Certificate (its absence is grounds for rejection of the bid);
- 9.2 The risk of civil liability for Heads of company;
- 9.3 Multi-risk office insurance;
- 9.4 A list of the same contracts (at least two (2) contracts) carried out by the bidder as the main service provider during the last three (3) years (2019, 2020 and 2021), should be provided with the amount in convertible free currency (HT & TTC) and the names of purchasing Administrations. The cumulative amount of these similar contracts must be greater than or equal to 5 million. For this purpose, the bidder should attach to his file, copies of contracts (first page and the page signed), minutes of the reception and a certificate for similar contracts;
- 9.5 Descriptive and quantitative schedule of services completed, dated and signed.

10. Bids shall remain valid for a period of ninety (90) days from the deadline set for their submission. They shall be submitted in **six (6) copies (one original and 5 copies)** marked as such, at the following address: National Coordination Unit of PNDP, at the place known as Pont-Dragages, after the Residence of the Ambassador of Côte d'Ivoire, not far from the offices of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation/UNESCO and the United Nations Development Programme/ PNUD. Precisely at the Procurement Unit, Room 212D, on the 2nd floor. P.O Box: 660 Yaoundé – Cameroon, Email: pndp_cameroun@yahoo.fr, cpmpndp@yahoo.fr, latest on 23 November 2022 at 12 noon prompt (local time) and containing the mention: **"Request for quotation No. 011/DC/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2022 for the 03 November 2022 Supply of multi-risk office and public liability insurance services to the National Community Driven Development Programme (PNDP). "**

11. The bids shall be opened by the Special Tender's Board (CSPM) of PNDP, on 23 November 2022 at **1 p.m. prompt**, in the presence of the bidders or their representatives if they so wish, in the meeting room No. 313 D, on the 3rd floor of the National Coordination Unit of the PNDP.

12. CSPM will assess the ratings in the following order:

12.1 Examination of the conformity of administrative documents

Examination of the admissibility of administrative files: the tenderer's offer must include the original documents or copies certified by the competent authorities as being valid (dated



less than three months) they are: (i) the certificate of registration; (ii) the certificate of bank domiciliation; (iii) the certificate of non-taxation; (iv) the certificate of non-exclusion from public contracts; (v) the certificate for submission (CNPS) to this quotation, (vi) the certificate of location, (vii) the trade register signed by the competent authorities and (viii) the certificate of non-bankruptcy issued by the Court of First Instance.

NB: During the evaluation session, the absence of any of the administrative document below (a, b, c, d, e, f, g, h) shall not lead to the rejection of the bid. Nevertheless, the presentation of these documents in conformity, signed and dated, shall be a condition for the award of the Contract.

12.2 Review of technical compliance of quotations

The review of the technical compliance of the offer shall be the exhaustive verification of all the elements of the offer below :

1. CIMA MEMBERSHIP CERTIFICATE (its absence is grounds for rejection of the bid)

2. THE RISK OF CIVIL LIABILITY FOR HEADS OF COMPANY:

2.1 -Declarations of the insured

- Activity of the insured: Funding and assistance to local Authorities
- staff :
- Payroll

2.2 -Guarantees and deductibles

GUARANTEES	AMOUNT	FRANCHISES
a – Delictual and quasi-delictual liability		
- Personal injury	Unlimited	
- Property damage and consequential damage, including :	250,000,000 CFA F	
• Damage to entrusted property 20 000 000 F CFA		
• Fire damage outside the premises 50 000 000 F CFA		10% Maximum 200 000 F CFA
- Food poisoning	125,000,000 CFA F	
- Non-consecutive immaterial damages	50,000,000 CFA F	10% Maximum 200 000 F CFA
- Theft committed by employees to the detriment of third parties	2,500,000 CFA F	10% Maximum 100 000 F CFA
b – Professional Civil Liability		
All damage (bodily injury, property damage and consequential loss)	500,000,000 CFA F	10% only on property damage Maximum 200 000 F CFA
c – Defence - Recourse	2,000,000 CFA F	



3. OFFICE MULTI-RISK INSURANCE

3. 1 Guarantees

Fire

- Building
- Content

Burglary (at the first risk)

- Content only
- Theft from safe (CNC only): 10 000 000
- Cash in transit (CNC only): 1 000 000

Water damage

- Building (1 500 000 / site)
- Content (500 000 / site)

Any IT risk

- Computer and office equipment
- Media reconstruction
- Machine breakdown

Other events

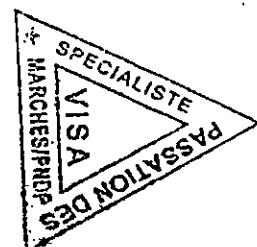
- Falling of navigation equipment
- Strikes and riots
- Vehicle shock
- Damage to electrical equipment
- Indirect losses

Additional guarantees

- Deprivation of enjoyment
- Explosion of any kind

3.2 Values to be insured

COORDINATIONS	RLO	FURNITURE	MATERIAL AND EQUIPMENT	COMPUTER EQUIPMENT	PEDAGOGICAL MATERIAL	GENERATOR	RE COURSE TO THIRD PARTIES	TOTAL
CNC	810,000,000	47,744,852	33,126,556	113,590,481	6,015,916	5,000,000	100,000,000	1,115,477,805
CRC CENTRE	56,842,020	14,512,992	11,749,397	19,357,659	2,235,992	13,906,935	50,000,000	168,604,995
CRC SOUTH	105,000,000	12,849,270	11,146,076	8,013,544	4,945,992	4,190,000	10,000,000	156,144,882
CRC EAST	75,789,540	17,441,587	14,691,807	11,699,924	1,684,783	0	25,000,000	146,307,641
CRC LITTORAL	189,473,580	9,816,765	7,905,693	6,173,144	2,803,833	0	300,000,000	516,173,015
CRC WEST	72,000,000	8,512,095	7,667,860	11,273,002	760,000	4,382,438	40,000,000	144,595,395
CRC ADAMAWA	134,640,000	21,045,937	14,126,198	9,177,448	2,235,000	1,950,000	10,000,000	193,174,583
CRC NORTH	126,000,000	13,069,894	13,191,437	8,576,840	2,075,000	13,906,935	0	176,820,106
CRC FAR NORTH	81,000,000	13,910,077	13,671,677	12,264,540	0	14,983,020	20,000,000	155,829,314
CRC SOUTH WEST	90,000,000	8,863,586	14,751,812	10,817,659	949,473	0	100,000,000	225,382,530
CRC NORTH WEST	81,000,000	18,211,061	10,559,827	11,278,179	1,232,788	4,108,163	30,000,000	156,390,018
HIMO Unit Maroua	8,400,000	17,671,525	4,903,411	19,592,775	4,126,050	14,404,803	20,000,000	89,098,564
HIMO Unit Kousseri	1,800,000	1,020,912	1,655,339	5,163,525	1,144,800	3,601,946	5,000,000	18,365,610
TOTAL	1,831,945,140	204,670,553	159,147,090	246,978,720	30,209,627	80,434,240	710,000,000	3 263 385 370



4. A list of the same contracts (at least two (2) contracts) carried out by the bidder as the main service provider during the last three (3) years (2019, 2020 and 2021), should be provided with the amount in convertible free currency (HT & TTC) and the names of purchasing Administrations. The cumulative amount of these similar contracts must be greater than or equal to 5 million. For this purpose, the bidder should attach to his file, copies of contracts (first page and the page signed), minutes of the reception and a certificate for similar contracts.
5. Descriptive and quantitative schedule of services completed, dated and signed.

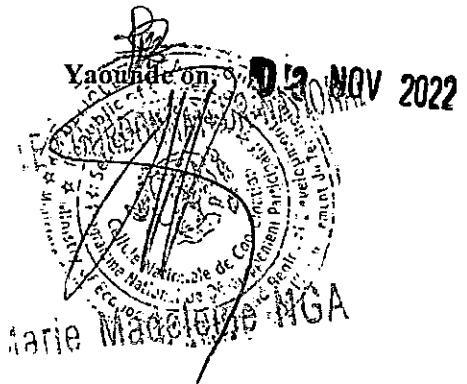
12.3 Only offers found to be substantially compliant shall be subject to financial analysis.

12.4 Verification of arithmetic operations: this is done by multiplying, where appropriate, unit prices by quantities and using the letter price to make the necessary corrections and classify service providers.

13. The Project Owner shall award the Contract on the proposal of CSPM bidder whose bid is determined to be substantially responsive to the provisions of the Request for Quotation and to be the lowest priced.

14. Address for collection of Requests for Quotation and submission of bids:

National Coordination Unit of PNDP, at the place known as Pont-Dragages, after the Residence of the Ambassador of Côte d'Ivoire, not far from the offices of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation/UNESCO and the United Nations Development Programme/UNDP. Precisely at the Procurement Unit, Room 212D, on the 2nd floor. P.O Box: 660 Yaounde-Cameroun, Tel: +237,692 80 75 41, Email: pndp_cameroun@yahoo.fr, pndp@yahoofr



Copies to:

ARMP
 - SOPECAM
 - CHRONO
 - ARCHIVES
 - POSTING.



Section II - Instructions aux Fournisseurs¹

L'objet de la Section I est de donner aux prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Programme. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du Marché².

A. INTRODUCTION

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATIONS

- 2. Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du Marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du Marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) La Demande de Cotations (DC) ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
 - (c) Le Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Le Modèle de lettre de Marché et
 - (e) Le Modèle de tableau de comparaison des cotations.
- 2.2 Le Fournisseur³ devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. PREPARATION DES OFFRES

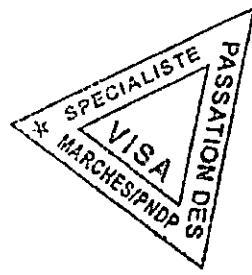
- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais, correspondant à la langue de l'Acheteur⁴.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :
- (a) La lettre de cotations, datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet du Contrat à clientèle dûment paraphé à chaque page, daté et signé.
- 5. Cotation** 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du Marché et ne sont plus applicables une fois le Marché signé.

² Le terme "Marché" signifie l'Accord de Marché signé par l'Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit formulaire, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.

³ Le terme "Fournisseur" signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, dont l'offre a été acceptée par l'Acheteur et qui est désignée comme tel dans l'Accord de Marché.

⁴ Le terme "Acheteur" signifie l'entité achetant les fournitures et les services connexes, telle qu'elle est identifiée dans la présente Demande de Cotations.



a. Hors taxes (HT) et

b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent Marché.

5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de Marché.

6. Monnaie de l'offre

6.1 Les prix seront libellés en FCFA.

7. Délai de validité des cotations

7.1 Les cotations seront valables pour la période de 90 jours.

D. DEPOT DES COTATIONS

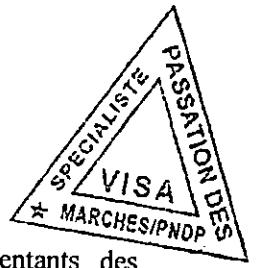
8. Cachetage et marquage des offres

8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et cinq (05) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations : **Cellule Nationale de Coordination du PNDP**, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement/PNUD. Précisément à la Cellule de Passation des Marchés, Porte 212D, au 2ème étage, BP : 660 Yaoundé – Cameroun, Tel.: +237 692 80 75 41, Email: pndp_cameroun@yahoo.fr, cpmpndp@yahoo.fr, et
- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.

9. Date et heure limite de dépôt des offres

9.1 Les cotations doivent être déposées à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.



E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

- 10. Ouverture des plis**
- 10.1 L'ouverture des plis se fera en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- 11. Evaluation et Comparaison des offres**
- 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- l'examen de la recevabilité des dossiers administratifs
 - l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ; toutes les caractéristiques évoquées sont essentielles ; toute offre non conforme sera rejetée. Seules les offres conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière ;
 - la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.
- F. ATTRIBUTION DU MARCHE**
- 12. Attribution du Marché**
- 12.1 L'Acheteur attribuera le Marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.
- 13. Notification de l'attribution du Marché**
- 13.1 La signature de la lettre de Marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la constitution du Marché. Cette lettre de Marché sera notifiée l'adjudicataire. Ce dernier sera invité à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations par un ordre de service.
- 14. Signature de la lettre de Marché**
- 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera, datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses**
- 15.1 Le personnel de l'Acheteur et les Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
 - (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable au pays Bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend

notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre jointant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Bénéficiaire des avantages de cette dernière.

- (iii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.



Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotations

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

A: *[nom et adresse de l'Acheteur]*

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *[description des fournitures et services]* conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres en Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

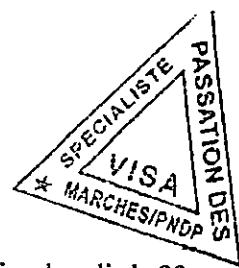
Jusqu'à ce qu'un Marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du Marché, constituera un Marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: _____


Programme National de Développement Participatif (PNDP)

 Consultation N°011/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM du 03 novembre 2022
 Novembre 2022

Date de remise des plis le 23

2. Bordereau Descriptif et Quantitatif
 (à remplir par le Fournisseur)

Description détaillée de l'article : fourniture de services d'assurance multirisque bureau et responsabilité civile au Programme National de Développement Participatif (PNDP)	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
CNC	Site	1		
CRC CENTRE	Site	1		
CRC SOUTH	Site	1		
CRC EAST	Site	1		
CRC LITTORAL	Site	1		
CRC WEST	Site	1		
CRC ADAMAWA	Site	1		
CRC NORTH	Site	1		
CRC FAR NORTH	Site	1		
CRC SOUTH WEST	Site	1		
CRC NORTH WEST	Site	1		
HIMO Unit Maroua	Site	1		
HIMO Unit Kousseri	Site	1		
Prime nette				
Accessoires				
Total HTVA				
TVA (19,25%)				
Primes TTC				
IR (2,2% ou 5,5%)				
Prime nette à payer				

[Le Programme National de Développement Participatif prépare la liste de ce matériel à acquérir, complète les trois premières colonnes et laisse le soin au fournisseur d'inscrire les prix et le délai de livraison. Chaque article doit être décrit avec précision, sans référence à des noms de marques. Indiquer la liste des accessoires. Le Fournisseur est autorisé, s'il le désire à remplir ce document à la main ou de le reproduire selon le même format]

Programme National de Développement Participatif (PNDP)

Consultation N°011/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM du 03 Novembre 2022 Date de remise des plis
Novembre 2022



3. Description Technique des services

1. LE RISQUE DE RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE :

1.1 –Déclarations de l'assuré

- Activité de l'assuré : Financement et assistance des communautés territoriales décentralisées
- Effectif :
- Masse salariale annuelle :

1.2 – Garanties et franchises

GARANTIES	MONTANT	FRANCHISES
a – Responsabilité civile délictuelle et quasi délictuelle		
- Dommages corporels	Illimité	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs dont :	250 000 000 F CFA	10% Maximum 200 000 F CFA
• Dommages aux biens confisés 20 000 000 F CFA		
• Dommages incendie hors locaux 50 000 000 F CFA		
• Dégâts des eaux hors locaux 50 000 000 F CFA		
- Intoxication alimentaire	125 000 000 F CFA	
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 000 F CFA	10% Maximum 200 000 F CFA
- Vol commis par les préposés au préjudice des tiers	2 500 000 F CFA	10% Maximum 100 000 F CFA
b – Responsabilité Civile Professionnelle		
Tous dommages confondus (Corporels, matériels et immatériels consécutifs)	500 000 000 F CFA	10% uniquement sur les dommages matériels Maximum 200 000 F CFA
c – Défense – Recours	2 000 000 F CFA	

2. ASSURANCE MULTIRISQUE BUREAU

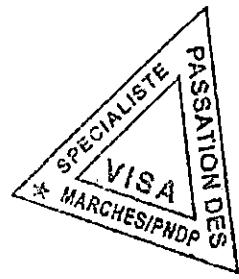
2.1 Garanties

Incendie

- Bâtiment
- Contenu

Vol par effraction (au premier risque)

- Contenu uniquement
- Vol coffre-fort (CNC uniquement : 10 000 000)



- Transport de fonds (CNC uniquement : 10 000 000)

Dégât des eaux

- Bâtiment (1 500 000/site)
- Contenu (500 000/site)

Tout risque informatique

- Matériel informatique et bureautique
- Reconstitution des médias
- Bris des machines

Autres événements

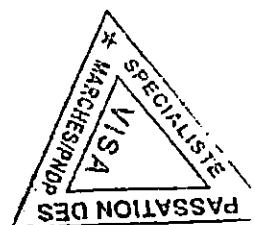
- Chute d'appareil de navigation
- Grève et émeute
- Choc de véhicule
- Dommage aux appareils électriques
- Pertes indirectes

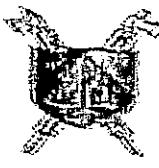
Garanties supplémentaires

- Privation de jouissance
- Explosion toute nature

2.2 Valeurs à assurer

SITES	RLO	MOBILIER	MAT ET EQUIPEMENT	MAT INFORMATIQUE	MAT DE PEDAGOGIQUE	GROUPE ELECTROGENE	RECOURS DES TIERS	TOTAL
CNC	810 000 000	47 744 852	33 126 556	113 590 481	6 015 916	5 000 000	100 000 000	1 115 477 805
CRC CENTRE	56 842 020	14 512 992	11 749 397	19 357 659	2 235 992	13 906 935	50 000 000	168 604 995
CRC SUD	105 000 000	12 849 270	11 146 076	8 013 544	4 945 992	4 190 000	10 000 000	156 144 882
CRC EST	75 789 540	17 441 587	14 691 807	11 699 924	1 684 783	0	25 000 000	146 307 641
CRC LITTORAL	189 473 580	9 816 765	7 905 693	6 173 144	2 803 833	0	300 000 000	516 173 015
CRC OUEST	72 000 000	8 512 095	7 667 860	11 273 002	760 000	4 382 438	40 000 000	144 595 395
CRC ADAMAOUA	134 640 000	21 045 937	14 126 198	9 177 448	2 235 000	1 950 000	10 000 000	193 174 583
CRC NORD	126 000 000	13 069 894	13 191 437	8 576 840	2 075 000	13 906 935	0	176 820 106
CRC EXT NORD	81 000 000	13 910 077	13 671 677	12 264 540	0	14 983 020	20 000 000	155 829 314
CRC SUD OUEST	90 000 000	8 863 586	14 751 812	10 817 659	949 473	0	100 000 000	225 382 530
CRC NORD OUEST	81 000 000	18 211 061	10 559 827	11 278 179	1 232 788	4 108 163	30 000 000	156 390 018
Unité HIMO Maroua	8 400 000	17 671 525	4 903 411	19 592 775	4 126 050	14 404 803	20 000 000	89 098 564
Unité HIMO Kousseri	1 800 000	1 020 912	1 655 339	5 163 525	1 144 800	3 601 946	5 000 000	18 365 610
TOTAL	1 831 945 140	204 670 553	159 147 090	246 978 720	30 209 627	80 434 240	710 000 000	3 263 385 370



<p>REPUBLIC OF CAMEROON Paix-Travail-Patrie *****</p> <p>MINISTER OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT</p> <p>GENERAL SECRETARIAT</p> <p>NATIONAL COMMUNITY DRIVEN DEVELOPMENT PROGRAMME</p> <p>SPECIAL TENDERS' BOARD</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON PNDP Peace - Work - Fatherland *****</p> <p>MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT</p> <p>GENERAL SECRETARIAT</p> <p>NATIONAL COMMUNITY DRIVEN DEVELOPMENT PROGRAMME</p> <p>SPECIAL TENDERS' BOARD</p>
---	---	--

4. Lettre Commande

LETTRE COMMANDE N° /2022/LC/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM PASSÉE AVEC
....., B.P:; TEL.: (237)
RELATIVE A LA FOURNITURE DE SERVICES D'ASSURANCE MULTIRISQUE
BUREAU ET RESPONSABILITÉ CIVILE AU PROGRAMME NATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

TITULAIRE : , B.P:, TEL.:

OBJET : FOURNITURE DE SERVICES D'ASSURANCE
MULTIRISQUE BUREAU ET
RESPONSABILITÉ CIVILE AU
PROGRAMME NATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

LIEU D'EXECUTION : PNDP

DUREE : DOUZE (12) MOIS, DÈS NOTIFICATION DE
L'ORDRE DE SERVICE DE DEMARRAGE

FINANCEMENTS : BUDGET PNDP

EXERCICE : 2022

SOUSCRIT LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :



ENTRE,

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), représenté par Madame NGA Marie Madeleine, Coordonnateur National dénommé ci-après le « Client »,

D'UNE PART,

Et B.P: Yaoundé, Tél. : (237) représenté par son Dénommé ci-après le « Prestataire »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



SOMMAIRE

CHAPITRE I – GENERALITES

- ARTICLE 1 – OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 3 – PIECES CONTRACTUELLES
- ARTICLE 4 – TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 – DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
- ARTICLE 6 – DELAI ET LIEU D'EXECUTION
- ARTICLE 7 – DOMICILE DU PRESTATAIRE

CHAPITRE II – EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE
- ARTICLE 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION DES SERVICES
- ARTICLE 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 11 – RECEPTION DU MATERIEL
- ARTICLE 12 – ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III – DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 13 – GENERALITES – PRIX
- ARTICLE 14 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 15 – MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 16 – PENALITES
- ARTICLE 17 – DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 18 – REGIME FISCAL
- ARTICLE 19 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 21 – LITIGES
- ARTICLE 22 – RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 23 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

ANNEXE

LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS



CHAPITRE I – GENERALITES

Article 1^{er}- OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet la fourniture de services d'assurance multirisque bureau et responsabilité civile au Programme National de Développement Participatif (PNDP).

Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande est passée entre , B.P:, Tél.: (237) et le Programme National de Développement Participatif (PNDP) conformément à l'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations.

Article 3 - PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la lettre de soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires de la consultation ;
- le description technique ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

Article 4 – TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise à :

1. La Constitution de la République du Cameroun ;
2. L'Accord de Crédit 6224 CM du 17 décembre 2018 ;
3. La loi n°73/7 du 07 décembre 1973 relative aux droits du Trésor pour la sauvegarde de la fortune publique ;
4. La loi n°74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des entreprises de l'État, modifiée par la loi n°76/4 du 8 juillet 1976 ;
5. La loi n°98/073 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
6. La loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
7. La loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun ;
8. La loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
9. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
10. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
11. La loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;



12. Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
13. Le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
14. Le Décret n°2011/1521/PM du 15 juin 2011 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun ;
15. Le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
16. Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
17. Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
18. Le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
19. L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
20. L'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations ;
21. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
22. Les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
23. La Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
24. La N° 0000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
25. La Lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
26. Les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché ;
27. Les normes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

5.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante (AC) est : le Coordonnateur National du PNDP ;
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation de la prestation est : le Comptable Matières du PNDP ;
- Le Maître d'Ouvrage est : le Coordonnateur National du PNDP ;
- Le Chef de service du Marché est : le Responsable Administratif et Financier du PNDP ;
- Le Maître d'Œuvre du présent Marché est : le Spécialiste en Passation des Marchés du PNDP ;
- Le Prestataire est :



5.2. Nantissement

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : le Coordonnateur National du PNDP ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Coordonnateur National du PNDP ;
- Les organismes chargés du paiement sont : la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et le Trésor Public ;
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est : le Spécialiste en Passation des Marchés du PNDP.

Article 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution de la présente prestation est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

Le lieu d'exécution est le Programme National de Développement Participatif (PNDP).

Article 7 – DOMICILE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire fait élection de domicile à _____, B.P: Tél.: (237)

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE

Le Prestataire a pour mission d'assurer la prestation de service tels que décrits dans l'article 9 sous le contrôle de la Coordination Nationale du PNDP et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun ainsi qu'aux spécifications du présent contrat.

Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION TECHNIQUE DES SERVICES

Les prestations comprennent en objet la fourniture de services d'assurance multirisque bureau et responsabilité civile au Programme National de Développement Participatif (PNDP), conformément au ci-après :



A/ Risque de responsabilité civile chef d'entreprise

Garanties et franchises

GARANTIES	MONTANT	FRANCHISES
A – Responsabilité civile délictuelle et quasi délictuelle		
- Dommages corporels	Illimité	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs dont :	250 000 000 F CFA	10% Maximum 200 000 F CFA
• Dommages aux biens confiés 20 000 000 F CFA		
• Dommages incendie hors locaux 50 000 000 F CFA		
• Dégâts des eaux hors locaux 50 000 000 F CFA		
- Intoxication alimentaire	125 000 000 F CFA	
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 000 F CFA	10% Maximum 200 000 F CFA
- Vol commis par les préposés au préjudice des tiers	2 500 000 F CFA	10% Maximum 100 000 F CFA
B – Responsabilité Civile Professionnelle		
Tous dommages confondus (Corporels, matériels et immatériels consécutifs)	500 000 000 F CFA	10% uniquement sur les dommages matériels Maximum 200 000 F CFA
C – Défense – Recours	2 000 000 F CFA	

B/ Assurance multirisque bureau

B.1 Garanties

Incendie

- Bâtiment
- Contenu

Vol par effraction (au premier risque)

- Contenu uniquement
- Vol coffre-fort (CNC uniquement : 10 000 000)
- Transport de fonds (CNC uniquement : 10 000 000)

Dégât des eaux

- Bâtiment (1 500 000/site)
- Contenu (500 000/site)

Tout risque informatique



- Matériel informatique et bureautique
- Reconstitution des médias
- Bris des machines

Autres événements

- Chute d'appareil de navigation
- Grève et émeute
- Choc de véhicule
- Dommage aux appareils électriques
- Pertes indirectes

Garanties supplémentaires

- Privation de jouissance
- Explosion toute nature

Article 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Le Prestataire devra produire sept (07) exemplaires enregistrés de la présente lettre commande.

Article 11 – RECEPTION DES SERVICES

La réception des services se fera par une Commission composée des membres ci-après :

- Le Coordonnateur National ou son Représentant : Président
- Le Responsable Administratif et Financier du PNDP ou son Représentant : Membre
- Le Spécialiste en Passation des Marchés du PNDP ou son Représentant : Membre
- Le Chef Comptable du PNDP, Membre ;
- Le Comptable Matières du PNDP : Rapporteur
- Le Prestataire

La Commission de réception s'assurera que les services sont conformes aux conditions de la présente Lettre Commande.

Cette Commission dressera un procès-verbal de réception dont trois (03) exemplaires seront remis au Fournisseur pour joindre à ses factures.

Article 12 – ASSURANCE ET TRANSPORT

Sans objet.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 13 – GENERALITES – PRIX

Les prix unitaires de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 14 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente lettre à commande est évalué de la manière suivante :



CHAPITRE I – GENERALITES

Article 1^{er}- OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet la fourniture de services d'assurance multirisque bureau et responsabilité civile au Programme National de Développement Participatif (PNDP).

Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande est passée entre , B.P:, Tél.: (237) et le Programme National de Développement Participatif (PNDP) conformément à l'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations.

Article 3 - PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la lettre de soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires de la consultation ;
- le description technique ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

Article 4 – TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise à :

1. La Constitution de la République du Cameroun ;
2. L'Accord de Crédit 6224 CM du 17 décembre 2018 ;
3. La loi n°73/7 du 07 décembre 1973 relative aux droits du Trésor pour la sauvegarde de la fortune publique ;
4. La loi n°74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des entreprises de l'État, modifiée par la loi n°76/4 du 8 juillet 1976 ;
5. La loi n°98/073 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
6. La loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
7. La loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun ;
8. La loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
9. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
10. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
11. La loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;



Description détaillée de l'article :	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
fourniture de services d'assurance multirisque bureau et responsabilité civile au Programme National de Développement Participatif (PNDP)				
CNC	Site	1		
CRC CENTRE	Site	1		
CRC SOUTH	Site	1		
CRC EAST	Site	1		
CRC LITTORAL	Site	1		
CRC WEST	Site	1		
CRC ADAMAWA	Site	1		
CRC NORTH	Site	1		
CRC FAR NORTH	Site	1		
CRC SOUTH WEST	Site	1		
CRC NORTH WEST	Site	1		
HIMO Unit Maroua	Site	1		
HIMO Unit Kousseri	Site	1		
			Prime nette	
			Accessoires	
			Total HTVA	
			TVA (19,25%)	
			Primes TTC	
			IR (2,2% ou 5,5%)	
			Prime nette à payer	

Article 15 – MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués en **Franc CFA** par le PNDP sur présentation des pièces ci-après :

- Une facture timbrée (01 original et 04 copies) suivant la réglementation en vigueur représentant les montants Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises ;
- Le bulletin d'émission sur lequel est apposée la mention « retenues à la source » par les services des impôts ;
- Deux (02) exemplaires du procès-verbal de réception ;
- Cinq (05) exemplaires de la Lettre Commande signée et enregistrée ;
- L'attestation de non redevance et
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) actualisé.

Les paiements se feront par virement au nom de , B.P: , Tél. : (237)

.....



Conditions de Paiement

Les paiements sont effectués en **Franc CFA** dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le prestataire ayant signé le procès-verbal de réception, présente les factures au Coordonnateur National du PNDP.

Article 16 : PÉNALITÉS

A. Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. *Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;*
- b. *Un millième (1/1000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.*

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels.

B Pénalités spécifiques

18.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif : un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard ;
- Remise tardive de l'assurance qui couvre le matériel jusqu'au lieu de la livraison : un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard ;

Article 17 – DOMICILIATION BANCAIRE

Les paiements seront effectués en Francs CFA à la réception du matériel par virement au compte de ouvert à au N°

Article 18 – REGIME FISCAL

Le Prestataire se conformera à la législation en vigueur au Cameroun sur les taxes et impôts.

Article 19 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Prestataire conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 22 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Sept (07) exemplaires de la présente lettre-commande sont à éditer et à diffuser.



Article 23 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 24 – RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 25 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par le Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif (PNDP) et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Prestataire.



PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE
 N° /2022/LC/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM PASSÉE AVEC,
 B.P : TEL. : (237) RELATIVE A LA
 FOURNITURE DE SERVICES D'ASSURANCE MULTIRISQUE BUREAU ET
 RESPONSABILITE CIVILE AU PROGRAMME NATIONAL DE
 DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP).

Les différentes parties ont signé la présente lettre-commande en conformité avec les lois et règlement du Cameroun le jour et an mentionnés ci-dessous.

Yaoundé, le _____

LU ET APPROUVE

LE PRESTATAIRE

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PNDP

Programme National de Développement Participatif (PNDP)

Consultation N°011/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM du 03 Novembre 2022

Date de remise des plis le 23 Novembre 2022

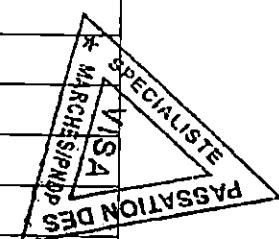
Lieu d'ouverture : Cellule Nationale de Coordination

5— Tableau d'ouverture des cotations

N°	Soumissionnaires	Nombre d'exemplaires d'offres reçues (un original et 5 copies)
1		
2		
3		
4		
5		
6		

6 – Tableau de la vérification des pièces administratives des Cotations

N°	Soumissionnaires	1. Attestation d'immatriculation	2. Attestation de domiciliation bancaire	3. Attestation de non redevance signée des services des Impôts qui certifie que le soumissionnaire a effectué toutes ses déclarations réglementaires en matière d'impôts datant de moins de trois mois	4. Attestation de non exclusion des marchés publics	5. Attestation pour soumission CNPS datant de moins de trois mois	6. Attestation de localisation	7. Registre de commerce signé par le service compétent	8. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance
1									
2									
3									
4									
5									
6									



Programme National de Développement Participatif (PNDP)

Consultation N°011/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM du 03 Novembre 2022

Lieu d'ouverture : Cellule Nationale de Coordination

Date de remise des plis le 23 Novembre 2022

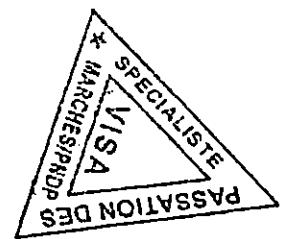
7 –Tableau de vérification des exigences techniques

NB : L'absence de la caution de soumission constitue un motif de rejet de l'offre.

1. L'ATTESTATION D'ADHESION A LA CIMA (son absence est un motif de rejet de l'offre) : OUI/NON

2. GARANTIES ET FRANCHISES RESPONSABILITE CIVILE

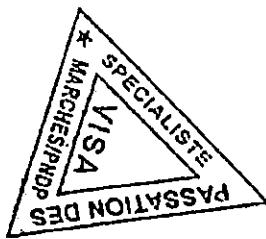
GARANTIES	MONTANT	FRANCHISES	Prestataire
A – Responsabilité civile délictuelle et quasi délictuelle			
- Dommages corporels	Illimité		OUI/NON
- Dommages matériels et immatériels consécutifs dont :			
• Dommages aux biens confiés 20 000 000 F CFA	250 000 000 F CFA	10% Maximum 200 000 F CFA	OUI/NON
• Dommages incendie hors locaux 50 000 000 F CFA			
• Dégâts des eaux hors locaux 50 000 000 F CFA			
- Intoxication alimentaire	125 000 000 F CFA		OUI/NON
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 000 F CFA	10% Maximum 200 000 F CFA	OUI/NON



GARANTIES	MONTANT	FRANCHISES	Prestataire
- Vol commis par les préposés au préjudice des tiers	2 500 00 0 F CFA	10% Maximum 100 000 F CFA	OUI/NON
B – Responsabilité Civile Professionnelle Tous dommages confondus (Corporels, matériels et immatériels consécutifs)	500 000 000 F CFA	10% uniquement sur les dommages matériels Maximum 200 000 F CFA	OUI/NON
C – Défense – Recours	2 000 000 F CFA	-	OUI/NON

3. GARANTIE ET CAPITAUX ASSURANCE MULTIRISQUE BUREAU

Garanties		Prestataire
Incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment • Contenu 	OUI/NON
Vol par effraction (au premier risque)	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu uniquement • Vol coffre-fort (CNC uniquement : 10 000 000) 	OUI/NON
	<ul style="list-style-type: none"> • Transport de fonds (CNC uniquement : 10 000 000) 	OUI/NON
Dégât des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment (1 500 000/site) • Contenu (500 000/site) 	OUI/NON



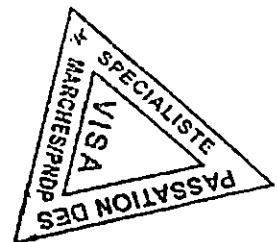
Tout risque informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel informatique et bureautique • Reconstitution des médias • Bris des machines 	OUI/NON
Autres événements	<ul style="list-style-type: none"> • Chute d'appareil de navigation 	OUI/NON
	<ul style="list-style-type: none"> • Grève et émeute 	OUI/NON
	<ul style="list-style-type: none"> • Choc de véhicule • Dommage aux appareils électriques • Pertes indirectes 	OUI/NON
Garanties supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Privation de jouissance • Explosion toute nature 	OUI/NON

4. Valeurs à assurer

SOUMISSIONNAIRES	NOMBRE DE SITES PROPOSES PAR LE SOUMISSIONNAIRE	GARANTIE ET VALEUR
		OUI/NON

LISTE DES MARCHES SIMILAIRES

Désignation	Soumissionnaire	(Oui/Non)
Une liste des marchés similaires (au moins deux (02) marchés) réalisés par le soumissionnaire en tant que prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses. Le montant cumulé de ces marchés similaires doit être supérieurs ou égal à 5 millions. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre dans son dossier, les copies des contrats (première page et page de signature), procès-verbaux de réception et des attestations de satisfecit des marchés analogues		



Programme National de Développement Participatif (PNDP)

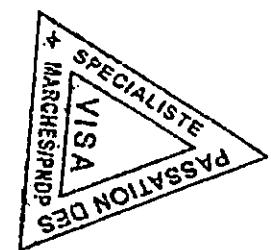
Consultation N°011/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM du 03 Novembre 2022

Date de remise des plis le 23 Novembre 2022

Lieu d'ouverture : Cellule Nationale de Coordination

8 –Tableau comparatif des cotations

No	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Conformité de la cotation		Livraison		Prix Total HT	Prix Total TTC	Remarques
			Oui	Non	Lieu	Délai			
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									



9. ANNEXE
LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS AUTORISES À EMETTRE
LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUPBLICS

N°	Liste des Etablissements de crédit	Sigle
01	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé	FIRST BANK
02	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala	BACM
03	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé	BC-PME
04	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala	BGFIBANK
05	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala	BICEC
06	Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala	BOA Cameroun
07	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala	CITIGROUP
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala	CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 30 388, Yaoundé	CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala	ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé	NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala	SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
14	Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC
15	Union Bank of Cameroun (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
16	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA
N°	Liste des Compagnies d'assurance	
01	Actiya Assurances, B.P. 12 970, Douala	
02	Area Assurances S.A, B.P. 1 531, Douala	
03	Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala	
04	Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala	
05	Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala	
06	CPA S.A, B.P. 54, Douala	
07	Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala	
08	Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala	
09	SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala	
10	Saham Assurances S.A, B.P. 11 315, Douala	
11	Zenithe Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala	